



L'AVENIR DE L'OTAN SOUS DONALD TRUMP

VERS UNE REDEFINITION DU ROLE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE DANS L'ALLIANCE ?

Par Antranig KERVORKIAN, Analyste du Millénaire

Denis BOUVIER, Expert des questions de défense au Millénaire



AVANT-PROPOS

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine est l'occasion pour la France, pays fondateur de l'Union européenne, de (re)questionner les conditions de sa présence dans les rangs de l'OTAN qu'Emmanuel Macron qualifiait il y a peu d'être « en état de mort cérébral ».

En effet, les récentes menaces nucléaires brandies par Vladimir Poutine, ainsi que la volonté exprimée par Trump de quitter l'Alliance, nous rappellent à quel point il est indispensable pour les États européens de disposer d'outils politiques et militaires autonomes pour se libérer d'un éventuel diktat américain et agir pro activement en cas de conflit de haute intensité en Europe, à l'instar du conflit russo-ukrainien à ses portes qui persiste depuis le 24 février 2022.

La dichotomie entre les États membres de l'OTAN est de plus en plus évidente, ceci venant notamment du fait que les États-Unis élargissent leur zone d'influence et de dissuasion de façon régionale (exemple de l'AUKUS) mais aussi parce que la présence de la Turquie en son sein complexifie très largement les positions otaniennes.

En termes de Défense, cela fait plusieurs décennies que la tendance est à l'eupéanisation qui doit conduire la France à s'armer (sans mauvais jeu de mots) d'initiatives dans le domaine militaire pour garantir son entière souveraineté en la matière.

AVANT-PROPOS	2
<i>OTAN : ses origines, sa structure et ses objectifs</i>	4
<i>Une Défense européenne contributive à l'OTAN</i>	6
<i>Le renforcement attendu des moyens militaires des pays de l'Union Européenne dans un contexte international tendu</i>	9
<i>Que va changer l'arrivée de Trump</i>	14
CONCLUSION.....	19

OTAN : SES ORIGINES, SA STRUCTURE ET SES OBJECTIFS

L'OTAN est l'« Organisation du Traité de l'Atlantique Nord » (plus connu sous le nom de traité de Washington) dont le traité (ci-après « Traité ») fut signé le 4 avril 1949 par 12 membres fondateurs, incluant bien entendu la France et les États-Unis. A date, l'OTAN (ci-après « Alliance ») est constituée de 32 États-membres, représentant un milliard de personnes.

L'OTAN, créée post-seconde guerre mondiale, s'est développée dans un contexte de guerre froide avec comme objectif de « garantir la liberté et la sécurité de ses membres par des moyens politiques et militaires » notamment contre l'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

Après la chute du mur de Berlin en 1989 et la « disparition de la menace communiste », l'OTAN a traversé une crise existentielle et a mis un certain temps pour redéfinir sa stratégie.

Plus de 30 ans plus tard ; le 29 juin 2022, les chefs d'États et de gouvernements au sommet de Madrid ont validé un document intitulé « Concept stratégique 2022 de l'OTAN » confirmant que **« l'Alliance a une vocation défensive » destinée à « préserver la démocratie et la liberté » dont les tâches fondamentales sont « la dissuasion et la défense, la prévention et la gestion des crises, et la sécurité coopérative »**. A cet égard, l'article 5 du Traité prévoit toujours une intervention par l'Alliance en cas d'agression armée d'un ou plusieurs pays membre sur son sol.

Pour rappel, la création de l'OTAN ambitionnait de pérenniser la paix après la guerre en rendant impossibles les velléités de l'Union Soviétique de reprendre le contrôle politique et économique des territoires d'Europe orientale. La France était sortie du commandement intégré de l'OTAN en 1966, sur décision hautement stratégique du général de Gaulle qui avait connu la tentative d'AMGOT lancée par les anglo-américains pendant la

seconde guerre mondiale, mais **l'a réintégré en 2009**, faisant suite à une décision technique de Nicolas Sarkozy qui justifiait son choix en rappelant que la France était le troisième contributeur net de l'OTAN sans pouvoir décider du ciblage en cas d'intervention militaire.

Comme nous l'avions précisé dans notre Note datée du 11 septembre 2022¹, le commandement intégré est l'organe en charge de la stratégie et de la mise en œuvre opérationnelle des interventions de l'OTAN.

Nonobstant, pérenniser une structure comme l'OTAN telle qu'elle existe actuellement s'avère de plus en plus difficile, dans la mesure où trouver rapidement des solutions ciblées validées par 32 membres est une gageure. Il convient enfin de noter que l'article 12 du Traité est fondamental en ce qu'il prévoit la possibilité de réviser ledit Traité « en prenant en compte les facteurs affectant [à un moment donné] la paix et la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord, y compris le développement des arrangements tant universels que régionaux conclus conformément à la Charte des Nations Unies (...) ».

¹ <https://lemillenaire.org/otan-quitter-ou-ne-pas-quitter-telle-est-la-question>

UNE DEFENSE EUROPEENNE CONTRIBUTIVE A L'OTAN

C'est lors du Sommet de Bruxelles en 1994 que l'OTAN a reconnu officiellement le renforcement d'un pilier européen de l'Alliance par le biais de l'Union Européenne Occidentale (« UEO »). Cette identité européenne de la Défense se développe notamment par le truchement des groupes de forces interarmées multinationales (« GFIM »). Ce renforcement va encore être confirmé dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (« TFUE ») dans sa version du 26 octobre 2012 où son article 4 dit que « l'Union peut définir et mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune ». **Par ailleurs, à l'instar de l'article 5 du Traité de l'OTAN, son article 42-7 précise « au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres État membres lui doivent aide et assistance** par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies ». Cet article, n'a pour le moment jamais été mis à profit et on peut se questionner sur sa relevance et si cela est approprié. En effet, tous les pays ayant rejoint l'UE depuis 2004 ont d'abord rejoint l'OTAN, ce qui a simplifié les questions de défense et rendu obsolète la question. Pour autant les cas de la Moldavie ou de l'Ukraine, candidats à l'entrée dans l'Union, ne pourront pas intégrer l'OTAN avant, ce qui rend la question de la défense primordiale. Seront nous capables de se substituer aux Américains...

Lors du sommet franco-britannique, qui s'est tenu les 3 et 4 décembre 1998, les deux pays en présence se sont mis d'accord sur la nécessité pour l'Union Européenne (UE) de se doter d'un arsenal de défense crédible en cas d'agression d'un pays signataire (« Accords de Saint-Malo »).

La France y voyait l'opportunité d'insister sur l'autonomie stratégique de l'UE. Tout cela a constitué un catalyseur menant les pays européens - y

compris donc la France - à poursuivre la logique d'une défense européenne commune et stratégique. **A titre de précision, les Accords de Saint Malo mettent en relief la nécessité d'une coexistence entre l'OTAN et le Traité de Bruxelles, l'Article IV de ce dernier prévoyant d'ailleurs qu'« au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui porteront, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, aide et assistance par tous moyens en leur pouvoir, militaires et autres ».**

Le 11 mars 2009, c'est sous la présidence de Nicolas Sarkozy que la France réintègre le commandement militaire intégré de l'OTAN, confirmant cependant que les moyens militaires européens devront être renforcés.

En parallèle, la France maintient ses efforts de coopération en bilatéral, notamment avec la Grande-Bretagne. **C'est ainsi que le 2 novembre 2010, les accords de Lancaster House ont revitalisé la coopération franco-britannique en matière de coopération de défense**, notamment dans le domaine nucléaire et du transfert de technologie militaire.

Force est de constater l'existence de certaines initiatives européennes comme (i) **l'établissement d'une coopération structurée permanente** (« CSP ») le 11 décembre 2017 prévoyant des engagements comme celui d'augmenter régulièrement le budget de défense en valeur réelle des États membres, afin d'atteindre leurs objectifs convenus ou encore (ii) **la création d'un Fonds européen de défense en 2021** visant à soutenir les projets de recherche et de développement structurants qui répondent aux besoins des Forces armées.

En pratique cependant, de nombreuses initiatives européennes furent entravées par des initiatives de défense émanant de pays de l'Union Européenne : ainsi, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (« CSNU ») vota une résolution le 25 septembre 1991 établissant un embargo sur les armes à destination de la Yougoslavie alors que la proposition française d'envoyer une force d'urgence de l'ONU fut rejetée. **De façon globale, c'est sans doute**

l'activisme de l'OTAN, visant à rendre sa présence indispensable depuis la fin de la guerre froide, qui conduit régulièrement à l'écartement d'initiatives européennes car la vaste majorité des États membres préfèrent **se réfugier derrière le bouclier américain exercé au travers de l'OTAN**. Ce faisant, ils en deviennent otages.

Pourtant, le risque de conflit armé à nos portes (e.g. conflit russo-ukrainien) constitue un motif impérieux pour les pays de l'UE de se doter de moyens militaires nationaux mis à la disposition de l'OSCE et complémentaires à ceux qu'ils allouent à l'OTAN. Ainsi, nous constatons une tendance haussière des budgets militaires des États membres de l'Union Européenne, alimentée notamment par l'enlisement du conflit russo-ukrainien et de la situation géopolitique au Proche et Moyen-Orient.

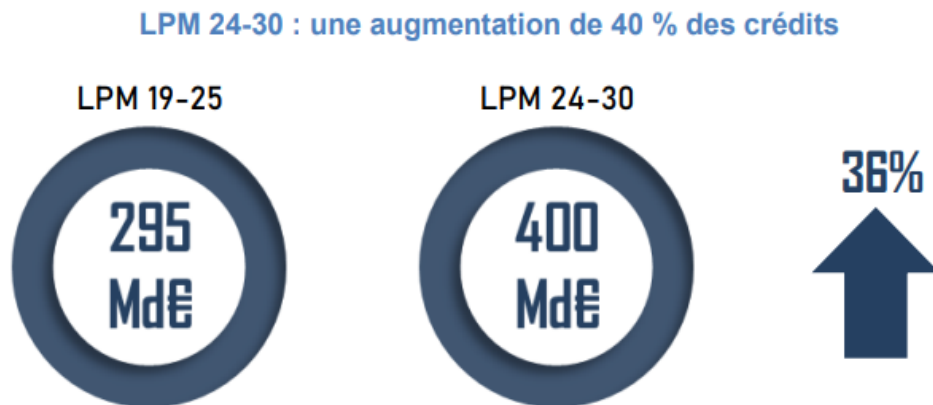
LE RENFORCEMENT ATTENDU DES MOYENS MILITAIRES DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL TENDU

De façon générale, chaque membre de l'OTAN est censé allouer a minima 2% de son PIB à la défense afin d'assurer la disponibilité opérationnelle de ses troupes pour l'OTAN pour des activités de dissuasion et de défense ou des opérations militaires. Plus précisément, il y a les contributions directes (0,3% des dépenses de défenses totales des Alliés, soit environ 3,3 milliards d'euros sur l'année 2023) visant à assurer le fonctionnement de l'ensemble de l'Organisation et de ses commandements militaires en dotant ceux-ci des capacités requises, et les contributions indirectes qui correspondent aux dépenses prises en charge par les États membres de l'OTAN. En effet, ce sont des « forces et des capacités nationales qui sont mises à la disposition de l'OTAN pour des activités de dissuasion et de défense ou des opérations militaires ».

A l'heure actuelle, nombre de pays de l'Union Européenne, à l'instar de la France, renforcent considérablement leurs budgets militaires pour se parer contre « les menaces prévisibles à l'horizon 2035-2040 notamment – mais pas exclusivement – à la lumière du conflit en Ukraine (...) » (extrait issu de la LPM 2024-2030 telle que définie ci-dessous).

La France, via sa Loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030 (« LPM 2024-2030 »), réitère sa volonté d'assurer la paix et la défense dans le cadre de ses différentes alliances. Sans rentrer dans les détails, mettons simplement en relief le fait que la LPM 2024-2030 prévoit 400 millions d'euros courants de crédits budgétaires pour la défense sur la période 2024-2030, complétés par 13,3 milliards d'euros de ressources

supplémentaires pour financer des besoins totaux évalués à 413,3 milliards d'euros. Le graphique ci-dessous illustre clairement la tendance haussière des crédits alloués à la défense, en comparant la LPM précédente et la LPM 2024-2030.



Cette hausse des dépenses, bien que salubre, reste négligeable et loin de nos besoins. **Après des années de dépenses en baisse, il nous faudra davantage pour reconstruire la défense française et remplir l'objectif de faire face à la menace grandissante.** De plus, au vu des dépenses d'autres pays, notre timidité budgétaire pourrait nous coûter notre place de leader européen en la matière... Ainsi, il serait nécessaire de porter nos dépenses de défense à 3 ou 4% du PIB.

Un exemple est le cas de l'Allemagne qui, dans une optique de dissuasion (notamment vis-à-vis de la Russie), devrait atteindre en 2024 le seuil des 2% de son PIB alloués à la défense, affirmant ainsi sa volonté de réformer sa Bundeswehr. Ceci est valable pour la France, dont la LPM 2024-2030 ambitionne de porter l'effort national de défense à hauteur de 2% de son PIB entre 2025 et 2027. Pour autant, 2% du PIB allemand représentent plus que 2% du PIB français, faisant craindre un rattrapage allemand. Cela est d'autant plus inquiétant que les Allemands se sont toujours montrés plus atlantistes que nous et que ces dépenses additionnelles vont dans l'achat d'armement américain, ce qui risque de ruiner nos espoirs d'une autonomie stratégique européenne.

Les exemples allemand et français sont représentatifs d'une tendance européenne, visant non pas à s'écarter de l'OTAN mais à renforcer les moyens nationaux de défense permettant, le cas échéant, de faire face aux conflits de haute intensité, si un consensus au sein de l'OTAN n'était pas atteint suffisamment tôt dans le conflit. **Malgré des failles systémiques, c'est donc naturellement que la défense de l'Union Européenne s'intègre à l'OTAN, dans un rapport de complémentarité.**

Une complémentarité entre le pilier européen de défense et l'OTAN

La LPM 2024-2030 citée plus haut, au sein de son article 2, précise que la stratégie de défense passe notamment « par la construction d'un pilier de défense européen solide au sein de l'OTAN ». **Ceci corrobore l'idée suivant laquelle les pays influents qui contribuent à l'OTAN, comme la France et l'Allemagne, ne souhaitent pas à date se désengager de l'OTAN mais plutôt se doter de moyens suffisants pour faire face à d'éventuels conflits qui pourraient porter atteinte à leurs intérêts nationaux.**

Nous pouvons nous référer de façon plus générale à la politique de sécurité et de défense commune (« PSDC ») qui poursuit notamment **l'objectif de définir progressivement une « politique de défense commune de l'Union », conformément à l'article 42 du Traité sur l'Union Européenne (« TUE »), avec pour objectif le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale.**

Bien que le Protocole n°11 relatif à l'article 42 susvisé prévoie que ces dispositions ne devront pas porter atteinte aux obligations découlant du traité de l'OTAN, force est de constater que de nombreuses missions militaires sont actuellement menées dans le cadre de la PSDC, **renforçant ainsi directement l'érection d'un pilier européen de défense. Une des missions en cours de la PSDC est en cours au Mali (European Union Training Mission Mali).**

La fortification d'un pilier européen de défense tend à permettre aux pays de l'Union Européenne d'intervenir dans des pays avec lesquels ils ont des liens, sans avoir besoin de passer par un « consensus » au niveau de l'OTAN, en évitant toute contradiction avec les obligations découlant de son Traité.

Enfin, la logique d'un pilier européen de défense est fondamentale lorsque l'on parle de négociations. En effet, négocier avec les grandes puissances nucléaires à l'instar de la Russie implique malgré tout une capacité à se soustraire à l'architecture traditionnelle de l'OTAN dominée par les Américains et dont les décisions sont très souvent censurées par la Turquie. Ainsi, pour des dirigeants européens au franc-parler à l'instar d'Emmanuel Macron, ayant affirmé en février dernier que l'envoi de troupes au sol en Ukraine n'était pas à exclure, **s'adosser à un pilier européen de défense serait un moyen de négocier avec des pays comme la Russie sous réserve de s'extraire du carcan otanien, ce qui n'est actuellement pas encore possible.**

Il est tout autant intéressant de noter que la LPM 2024-2030 précise que « (...) les besoins de reconstituer des équipements cédés à l'Ukraine ainsi que les aides à l'acquisition de matériels ou de prestations de défense et de sécurité seront financés en dehors des crédits indiqués par la présente loi de programmation militaire ». **C'est donc en dehors du budget prévu pour la défense nationale que la France vient et viendra en aide à l'Ukraine, renforçant ainsi sa vocation à pérenniser la sécurité des frontières de l'UE, en complément de l'OTAN.**

La France est toujours en première ligne pour faire porter la voix de l'Union Européenne. Ceci lui confère une force de dissuasion qui ne pourrait (peut-être) pas être envisageable si l'on intervenait uniquement en tant que membre de l'OTAN. **Ainsi, se doter d'un vrai pilier européen de défense tend à conférer à l'Union Européenne et a fortiori à la France, de nombreux avantages permettant de négocier d'une manière plus**

indépendante, par exemple vers la Russie. D'autant plus que le président russe voit très justement l'OTAN comme étant un relai de la politique étrangère américaine qui crée une « anti-Russie ennemie, placée sous un contrôle extérieur total, qui est intensivement colonisée par les forces armées des pays de l'OTAN et qui est gavée des armes les plus modernes » (discours télévisé de Vladimir Poutine en date du 24 février 2022 annonçant une opération militaire spéciale en Ukraine).

La logique d'une l'expansion de la défense européenne vient également du fait que les États-Unis confortent de plus en plus leurs présence et influence dans certaines régions du monde, sans passer par la casquette OTAN. **Cette tendance n'est pas profitable à la France, qui devrait plutôt s'engager dans une logique de recouvrement de sa souveraineté militaire, déjà en termes de revitalisation de sa Base Industrielle de Défense (Note Millénaire sur l'économie de guerre).**

QUE VA CHANGER L'ARRIVEE DE TRUMP

L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2016 a marqué un tournant significatif dans la politique étrangère américaine, notamment vis-à-vis de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. L'approche atypique de Trump et son discours critique envers des alliances pourtant bien établies ont semé le doute parmi les membres de l'OTAN. Alors qu'il s'apprête à reprendre ses fonctions en 2025, il est essentiel d'analyser ses interactions passées avec l'OTAN, les craintes actuelles en Europe—particulièrement dans le contexte de la guerre en Ukraine—et les implications potentielles pour l'avenir de l'alliance.

Premier mandat de Trump : une relation conflictuelle avec l'OTAN

Durant son premier mandat (2017-2021), Trump n'a cessé de critiquer les membres de l'OTAN pour ce qu'il considérait comme un partage inéquitable des responsabilités. **Au cœur de ses reproches figurait le non-respect par plusieurs membres de l'objectif de consacrer 2 % de leur PIB à la défense, fixé lors du sommet de l'OTAN en 2014.** Trump qualifiait ces nations de "mauvaises payeuses" et estimait que les États-Unis supportaient de manière disproportionnée les charges financières et stratégiques de l'alliance. Ces critiques culminèrent lors du sommet de l'OTAN en 2018, marqué par des tensions et des menaces implicites de retrait américain.

Ces critiques, n'étaient pas nouvelles de la part d'un Président américain.

En effet, depuis la création de l'Alliance. Les différents Présidents (de tous bords confondus) ont toujours demandé que les dépenses de défense européennes soient accrues. **En l'essence, ces dépenses devaient se porter sur de l'armement américain, sorte de gage donnés aux Américains pour continuer la défense du Continent.** Cela a fait dire à la ministre des Affaires étrangères Catherine Colonna (sous Joe Biden), que l'article 5 du Traité était devenu l'article F35, en référence à l'avion de 5^{ème} génération américain que

les États-Unis veulent que les Européens achètent. Le cas de Trump a fait plus de bruit étant donné que cette demande a été faite plus durement, dans le style abrupt de Donald Trump...

Le questionnement par Trump de la clause de défense mutuelle de l'article 5, qui engage les membres de l'OTAN à se défendre mutuellement en cas d'agression, a accentué les inquiétudes. Lors d'une interview en 2016, il laissa entendre que le soutien des États-Unis à un allié attaqué pourrait dépendre de la contribution financière de ce dernier. **Cette posture conditionnelle marquait une rupture avec l'engagement traditionnellement inébranlable des États-Unis envers la sécurité collective de l'alliance.**

Malgré son ton souvent conflictuel, la pression exercée par Trump a produit des résultats concrets. Entre 2016 et 2020, les alliés de l'OTAN et le Canada ont accru leurs dépenses de défense de plus de 130 milliards de dollars. Cependant, cette avancée n'a pas suffi à réduire le déséquilibre structurel au sein de l'OTAN : les États-Unis continuaient de représenter environ 66 % des dépenses totales de défense de l'alliance, estimées à 1 300 milliards de dollars. Par ailleurs, Trump a proposé de réduire le nombre de troupes américaines stationnées en Allemagne, alimentant encore davantage les doutes quant à l'engagement à long terme des États-Unis en Europe.

Inquiétudes européennes dans le contexte de la guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 a mis en lumière le rôle central de l'OTAN dans la sécurité européenne. Pour de nombreux pays européens, en particulier ceux d'Europe de l'Est, les États-Unis restent le pilier fondamental de la dissuasion contre l'agression russe. **Le positionnement ambivalent de Trump envers l'OTAN, couplé à son approche transactionnelle des alliances, a ravivé les craintes quant à la fiabilité des États-Unis en tant que garant de la sécurité.**

Ces craintes se manifestent d'autant plus vivement dans le contexte actuel, où la guerre en Ukraine met à rude épreuve la crédibilité et la cohésion de l'OTAN. Les dirigeants européens redoutent qu'un second mandat Trump ne conduise à une relégation du dossier ukrainien au second plan, avec potentiellement des pressions exercées sur Kiev pour accepter un cessez-le-feu ou des concessions territoriales. Un tel scénario risquerait non seulement de déstabiliser davantage l'Ukraine, mais aussi d'affaiblir la posture dissuasive de l'OTAN face à d'autres menaces potentielles.

Pour l'Europe, les enjeux sont considérables. La possibilité d'un désengagement américain de l'OTAN sous la présidence de Trump soulève le spectre d'un continent moins sécurisé, précisément à un moment où la menace russe demeure palpable.

Promesses de campagne et signaux politiques

Les discours de Trump pendant la campagne présidentielle de 2024 laissent entrevoir une continuité dans son approche de l'OTAN et de la défense européenne, axée avant tout sur les intérêts américains. Il a réaffirmé que les pays européens devaient "payer leur juste part" des dépenses de défense, insistant sur l'idée que les États-Unis ne devraient pas porter seuls le poids de l'alliance. **Bien qu'il ait assuré que les États-Unis resteraient dans l'OTAN sous sa présidence, son engagement semblait conditionné au respect par les alliés de leurs obligations financières et à un meilleur alignement avec les priorités américaines.**

La doctrine "America First", pierre angulaire de son premier mandat, reste au cœur de sa vision du monde. Sa campagne a mis l'accent sur une politique étrangère visant à garantir des bénéfices tangibles pour les Américains, ce qui laisse entrevoir **une relation plus transactionnelle avec les alliés de l'OTAN.** Pour l'alliance, cela pourrait signifier une réévaluation des engagements américains, avec un soutien subordonné à des retombées directes pour les intérêts américains, comme des augmentations

significatives des budgets de défense des alliés ou des concessions stratégiques.

Des membres influents du cercle proche de Trump ont également défendu des positions similaires. **Certains ont plaidé pour une réduction de la présence militaire américaine en Europe et un recentrage sur les priorités nationales.** Si ces propositions trouvent un écho favorable auprès de certains électeurs américains, elles ont accentué les inquiétudes des responsables européens, qui craignent que l'OTAN ne soit confrontée à une **crise existentielle sous une nouvelle administration Trump.**

Réponse européenne : vers une autonomie stratégique accrue

Face à la perspective d'un partenaire américain moins fiable, les pays européens ont entrepris de renforcer leurs capacités de défense et de réduire leur dépendance envers les États-Unis. L'ancien secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, le nouveau, Mark Rutte, et d'autres dirigeants ont appelé à un changement de paradigme dans les dépenses de défense, exhortant **les États membres à considérer le seuil de 2 % du PIB comme un minimum et non comme un objectif.** En réponse, plusieurs pays européens se sont engagés à augmenter leurs budgets de défense : le Royaume-Uni vise 2,5 % de son PIB, tandis que la France et l'Allemagne réévaluent leurs investissements militaires.

Au-delà des dépenses, les dirigeants européens plaident pour une autonomie stratégique accrue. La France, en particulier, a défendu l'idée d'un cadre de défense européen complémentaire à l'OTAN, mais capable de réduire la dépendance envers les États-Unis. Les ministres de la Défense français et allemand se sont rencontrés peu après la réélection de Trump pour discuter du renforcement de la coopération en matière de défense européenne, illustrant l'urgence de se préparer à d'éventuels changements dans la politique américaine.

La guerre en Ukraine a également accéléré la quête européenne d'indépendance énergétique, qui a des implications significatives pour la sécurité. La réduction de la dépendance aux approvisionnements énergétiques russes a nécessité des investissements massifs et une coordination accrue, illustrant encore une fois la volonté du continent de limiter ses dépendances externes, qu'elles soient économiques ou militaires.

CONCLUSION

La France est le seul pays de l'UE à disposer d'une force de dissuasion nucléaire, notion impliquant d'ailleurs deux composantes : sous-marine et aéroportée. Rappelons que ce fut le général de Gaulle qui posa les fondements de la force nucléaire, rendant la France souveraine et stratégiquement plus indépendante. Notre force de dissuasion nucléaire est d'autant plus importante que la France fait à nouveau partie du commandement intégré de l'OTAN depuis 2009. Et cela renforce les capacités de défense de l'OTAN de façon générale.

Pour rappel, au sein de l'OTAN, en sus de la France, les États-Unis et le Royaume-Uni sont les deux seuls pays à disposer de la force de dissuasion nucléaire. Pourtant, malgré quelques gages donnés aux pays les plus puissants, comme le prestigieux commandement de la Joint Force Command de Norfolk systématiquement donné à un officier général français, les États-Unis semblent être enclins à hiérarchiser les rapports entre les membres mêmes de l'OTAN, en « régionalisant » leur influence, créant ainsi une dichotomie entre les pays de Common Law et langue commune, vis-à-vis des autres membres de l'Alliance.

A titre d'exemple, le partenariat « AUKUS », rendu public en septembre 2021, corrobore cela en ce sens où une collaboration approfondie entre les trois pays signataires est prévue dans certains domaines stratégiques : cyber-capacités, intelligence artificielle, technologies quantiques et capacités sous-marines. Certes, nous ne pouvons ici voir aucune antithèse par rapport à l'OTAN mais, à titre d'exemple, un des objectifs du partenariat AUKUS est de doter l'Australie de sous-marins à propulsion nucléaire, renforçant sa dépendance aux États-Unis d'Amérique.

Le cas des États-Unis pourrait créer un effet d'aubaine pour la France, lui permettant de consolider sa présence dans d'autres domaines clé ou, plus probable, dans de potentielles niches technologiques.

C'est ainsi que la LPM 2024-2030 présente assez clairement les domaines que la France s'engage à réformer ou améliorer, en sus de la dissuasion : développement de l'intelligence artificielle, domaines capacitaire (innovation, espace, drones et défense surface-air) et thématique (outre-mer, forces spéciales et munitions). Le but étant d'anticiper la nouvelle cartographie des risques et de pouvoir y faire face (espace, fonds marins, cyber attaques...). Ceci ne peut bien entendu se faire qu'à la condition d'avoir une parole ferme sur la scène internationale et de l'assumer via un ancrage législatif adapté, d'abord à l'international.

D'aucuns pourraient arguer que les dépenses militaires croissantes de la France ne seront qu'un moyen de plus pour aider l'OTAN en cas de conflit armé puisque l'OTAN ne dispose pas de ses propres armées. Certes. Mais quand bien même les États-Unis décideraient de quitter l'OTAN (le retour de Trump rendant cette option plus probable), le processus de militarisation croissante de la France sera toujours utile et bienvenu pour protéger nos intérêts nationaux et nos frontières européennes.

Puis, en admettant que la France envisage elle-même un jour de réviser sa posture otanienne, son influence internationale ne s'en trouverait qu'améliorée, notamment auprès des pays du Sud global qui retrouverait un partenaire original et souverain, libre de ses actes. Un potentiel retrait de l'OTAN offrirait au moins deux avantages : (i) une rapidité accrue dans la prise de décision avant d'intervenir dans un conflit de haute intensité ; (ii) des dépenses militaires tournées plus précisément vers l'intérêt national, sans avoir à allouer 2% de notre PIB à la défense et, in fine, à l'OTAN.

In fine, le général de Gaulle avait sans doute raison, lorsqu'il déclarait déjà en 1952 que : « dans sa configuration actuelle, l'organisation [de l'OTAN] est trop lourde (...). Elle ne pourrait fonctionner efficacement que s'il y avait un petit groupe composé des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France (...) ».

Par **Antranig Kevorkian**, avec l'aide de **Denis Bouvier**, Analystes du Millénaire,

Crédit photo : [Press Conference by the President of the United States](#), NATO, via Flickr, sous license CC BY-NC-ND 2.0



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clement PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Matthieu HOCQUE

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*